

PRIX DE L'ABONNEMENT
COURRIER DU CANADA
ANNUÉL

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS

TARIF DES ANNONCES

JOURNAL DES CAMPAGNES
Par année \$1.00
Pour la France 1.50

THOMAS CHAPAIS, Directeur-Propriétaire.

11 & 13, RUE BUADE, Québec.

LEGER BROUSSEAU, Editeur et administrateur.

Feuilleton du COURRIER du CANADA
4 AVRIL 1894.—No 25

LA FEUILLERAIE

(Suite)

—Je reverrai tout cela, dit Hubert pensif.

—Il est de plus beaux sites, répondit Nelly; mais je sais par expérience combien celui-ci peut plaire; son charme tranquille s'insinue jusqu'à l'âme.

—Il me laisse de si vifs regrets! reprit Hubert d'un ton plus bas, que je regrette d'y être venu.

Nelly suivit son regard et pensa qu'il s'arrêterait sur la masse de bois au milieu de laquelle les toits immenses de Grand lieu reluisaient au soleil.

—J'avais parfois pensé que vous ne partiriez pas.

Elle dit ces mots presque involontairement. Hubert rougit, chose rare chez lui, et parut à la fois surpris et embarrassé. Puis il détourna les yeux.

—Je tiens à ma carrière, dit-il brièvement, puisqu'il faut que j'en aie une.

Et presque aussitôt, il ajouta: —Mon oncle nous cherche; pauvre oncle! il me manquera lui aussi. Je ne peux pas toujours exprimer ce que je sens, mais je vous regrette, Nelly.

—Et moi aussi, je vous regrette.

La voix d'Hubert tremblait; mais celle de la jeune fille était douce et tranquille.

—Ils sont si robustes, lui et ma tante reprit Hubert, que je suis certain de les revoir; mais vous Nelly, serez-vous encore ici? Vous vous mariez...

—Sans dot? Ce n'est guère probable, dit-elle avec un petit rire argentin. Mais ma vie a un autre emploi; j'ai une dette de reconnaissance à acquitter.

—N'exagérez-vous pas le prix dont vous la payez?

Pourquoi semblait-il si ému? Elle secoua la tête.

—Il me semble, dit-elle, que c'est un privilège de pouvoir se consacrer à une tâche douce; rendre en bonheur ce qu'on a reçu en bienfaits et en sécurité.

Elle s'interrompit. Une victoria apparaissait sur la route, et elle reconnut aussitôt la livrée de Grantham. La voiture arriva rapidement devant la station, et Mme Herrison en descendit, vêtue d'une mante de voyage et d'un petit chapeau voilé de gaze blanche.

—Bonjour, chère mademoiselle... Quoi! M. de Sommeriville part-il donc aujourd'hui? Moi je vais jusqu'à la ville; je lui offrirai une place dans mon compartiment, et je permettrai tous les cigares qu'il voudra. Mais je vous laisse ensemble; ces derniers moments sont toujours si désagréables... Je fais le mot adieu.

Où, les moments qui précèdent immédiatement un départ sont pénibles. On pourrait échanger des choses très douces ou très solennelles, et l'on ne dit rien, oppressé qu'on est par un secret angoissant.

Nelly se surprenait sans cesse regardant Mme Herrison; elle ne l'avait guère revue depuis la scène attendue dont elle avait été témoin lors de la mort du pauvre bébé, et la jeune femme, regrettant peut-être d'avoir trahi ses sentiments intimes, lui montrait depuis lors plus de froideurs. Pour quoi Hubert partait-il? Ne voyait-il pas qu'il était aimé? La question de dignité qui, d'après ce qu'elle avait compris tout à l'heure, l'empêchait de vivre oisif aux dépens d'une femme riche, cette question ne saurait-elle être résolue par la volonté d'une femme aimante?

Après tout, la fortune même de Mme Herrison ne pouvait que faciliter cette carrière à laquelle il avait déclaré tenir. Il y avait là quelque chose d'impie, mais que lui importait à elle, après tout? Elle ne pouvait que faire des vœux pour le bonheur d'Hubert, des vœux sincères autant que désintéressés.

—Adieu, Nelly... Je reviendrai... Elle sourit... Ce sourire tombait sur ses lèvres. Il reviendrait pour être le mari d'une autre; ce serait un peu dur, mais son oncle et sa tante seraient si heureux!

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

Causerie littéraire

M. Edouard Rod

(Suite)

Cependant les vacances étaient finies. Teissier était retourné à son poste. Pendant une séance de la Chambre, Mme de Quériex le vint demander. Elle lui annonça que Blanche était recherchée en mariage par un homme qui réalisait toutes les conditions possibles; qu'elle refusait ce parti, comme elle en avait déjà refusé plusieurs autres, mais que, cette fois, il y avait vraiment lieu d'insister, de peser sur elle, dans son intérêt même.

Mme de Quériex venait le prier d'user de son influence sur elle pour la décider, ce qu'il ferait sans doute d'autant plus volontiers que le prétendant, M. Gravel, avait été son collègue à la dernière Chambre.

Ce jour-là, Michel Teissier se retira de bonne heure dans son cabinet. Là, pour la première fois depuis beaucoup d'années, il pleura. Puis, il pria, lui qui ne priait pas, n'ayant guère su apprécier dans la religion que sa force sociale. Il pria, demandant à Dieu le courage d'accomplir le sacrifice qui s'imposait à lui, le suppliant de l'adopter pour Blanche et de l'adopter pour lui.

Peu à peu ses pensées devinrent moins aiguës, moins douloureuses. Il écrivit à Blanche, l'engageant à accepter la main de M. Gravel.

Bientôt les fiançailles furent officiellement annoncées. Déjà le jour du mariage était fixé, lorsque Michel Teissier reçut une lettre de Blanche. Le sacrifice était au-dessus de ses forces; elle ne s'y résignerait jamais. Il courut chez elle pour lui répéter ce qu'il lui avait déjà écrit, ce qu'elle avait écouté une première fois, ce qu'elle écouterait encore, que ce mariage était nécessaire pour elle et pour lui.

Il allait pour dire ces choses, il les dit... et au moment de la quitter, il dit: — Non, ne l'épousez pas! Je ne vous dis pas à lieu, cette fois... Je reviendrai vous chercher!

III

Il erra par les rues. Lorsqu'il rentra, Suzanne, à laquelle il n'avait pas caché qu'il s'allait chez les de Quériex, pour essayer de décider Blanche à épouser M. Gravel, Suzanne l'attendait. — Et bien? dit-elle. Il s'assit sans répondre. Il y eut un silence plein d'angoisses.

— En bien? répéta Suzanne, dont la voix trembla. Eh bien? Est-ce que cela s'est arrangé?

Michel répondit, sourdement: — Non, cela ne s'est pas.

Et, d'une voix à peine intelligible, il balbutia: — Je n'aurais pas dû le revoir.

Suzanne poussa un cri; elle compréhant, enfia, toute la vérité. Elle voulait alors rester seule, puis elle monta dans la chambre des enfants, les embrassa longuement, et se rendit auprès de Michel. Soit résignation profonde, soit effort suprême de volonté, son visage semblait paisible et rasséréné. Elle s'approcha de son mari, et posa sa main sur son front, d'un geste affectueux de mère.

Mon pauvre ami! dit-elle doucement. Elle avait bien réfléchi, surtout la bas, à Ancey, pendant ses longues solitudes. Peu à peu, elle s'était résignée. Peut-être que cela pourrait continuer ainsi, toujours. Mais, tout à l'heure, elle avait compris que c'était impossible. Elle trouvait maintenant qu'il y avait un remède, un seul.

Quand elle eut ainsi parlé, elle s'arrêta, comme pour prendre des forces.

— Et bien! fit-elle avec un sourire ce remède, tu ne le devines pas?

Michel secoua la tête.

— Tu y as pensé, pourtant, autrefois, et tu en as écrit l'idée... Mais il faut y arriver, vois-tu, il le faut bien...

Sa voix faillit de nouveau quand elle dit: — C'est le divorce, mon ami...

Michel eut un soubresaut: — Que dis-tu là! s'écria-t-il. Est-ce folie?

Elle reprit avec force: — Oui, Michel, le divorce, qui nous sortira de cette intolérable situation que nous ne pouvons prolonger ni l'un ni l'autre, qui te rendra ta liberté, qui sera moins cruel qu'une vie commune telle que la nôtre...

— L'interrompt: — Tais-toi, je t'en prie, tu dis des choses absurdes!

— Absurdes certes, mais auxquelles il n'avait rien de sérieux à opposer, puisqu'il n'était pas chrétien. Le divorce est décidé. Suzanne alors se leva et, debout devant son mari, avec un air d'étranger qui prend congé après une visite d'affaires.

— Je t'assure bien, dit-elle, que tu finiras par reconnaître que j'avais raison... Tu y a mis le temps, je te sais gré de ta résistance... Maintenant, ce qui est conclut, tu me dois d'agir sans retard. Après-demain, toi ou moi devons quitter la maison... Il vaut mieux, je crois, que ce soit toi... Tu prendras les informations pour le règlement de cette question, moi les miennes. Nos hommes de loi verront comment on peut arranger la chose.

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

MEMOIRE DE Mgr TACHE

EN REPOSE AU

Rapport du Comité de l'Honorable Conseil Privé du Canada

(SUITE)

APPENDICE B. A Sa Grandeur Mgr A. A. Taché, Monseigneur.

En réponse à votre lettre me demandant s'il est vrai, comme on l'affirme, que j'aurais, en ma qualité de représentant des Catholiques au Conseil de l'Instruction Publique, donné mon consentement au choix des Ontario Readers, comme livres de lecture pour nos écoles Catholiques dans les Territoires du Nord-Ouest, je suis heureux de vous assurer, Monseigneur, qu'il n'en est rien.

Voici d'ailleurs ce qui s'est passé à l'unique réunion générale du Conseil de l'Instruction Publique, tenue jusqu'à ce jour, depuis sa formation en vertu de l'Ordonnance de 1892.

Ce Conseil, comme vous le savez, est composé des membres du Conseil Exécutif des Territoires, tous Protestants, et de quatre membres nommés par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil; deux Protestants et deux Catholiques ayant le droit d'offrir leur avis, mais sans avoir celui de l'appuyer de leur vote. M. Forget de Regina et moi représentons les catholiques. Notre nomination est en date du 8 Juin dernier, et dès le lendemain nous fumes convoqués pour cette première séance. En l'absence de M. Forget, qui à cette époque, était à Paris pour cause de santé, je me suis donc trouvé seul pour représenter les intérêts de nos écoles dans un Conseil composé de six membres Protestants, assisté de M. James Brown, alors Surintendant de l'Éducation, et de M. le Professeur Goggin, tout deux aussi Protestants. Ce dernier admis à cette réunion, à la demande spéciale du Président de l'Exécutif, en fut en réalité, l'esprit dirigeant. Il n'y eut aucune motion proposée et secondée aucune résolution adoptée. L'on se contenta de discuter sans rien décider et aucune minute que je sache, n'a été faite de nos délibérations. C'est au moins l'information qu'en donna M. James Brown, à la demande qui lui en fut faite, en ma présence, par M. Forget, à son retour de l'Europe.

Au cours de cette discussion tout informel selon l'expression de mes collègues anglais, M. Goggin ayant exprimé l'idée qu'il serait désirable de rendre uniforme l'usage des livres dans les écoles, j'exprimai d'une manière générale l'opinion "qu'en effet, vu notre "système d'inspection, ce serait très avantageux si tous les élèves "pouvaient se servir de mêmes livres."

Ces livres devaient-ils être les livres Catholiques ou les livres Protestants? Cette question n'était pas sur le tapis, de sorte que je n'ai pas eu besoin de compléter ma pensée, en disant que si les membres du Conseil jugeaient que l'uniformité des livres fut nécessaire pour le bon fonctionnement et pour l'inspection efficace des écoles, ils pouvaient adopter la série de nos livres Catholiques.

Plus tard, au cours de ses remarques, M. Goggin me sembla vouloir insinuer que l'on pourrait mettre de côté les livres de lecture Catholiques pour les remplacer par les Ontario Readers, et alors je leur dis que "plus les enfants, qui fréquentent les écoles, sont jeunes, plus nous tenons fortement à ce qu'ils n'aient entre leurs mains que des livres parfaitement Catholiques." Et vu la composition particulière du Conseil de l'Instruction Publique, et sachant que d'après l'Ordonnance de 1892 ce Conseil a le pouvoir absolu de nous imposer les livres de leur choix, je crus devoir ajouter que "si nous étions obligés—si nous étions obligés—d'adopter les livres de lecture Catholiques, nous aurions des objections moins fortes à abandonner les livres à l'usage des élèves du 4me degré, qu'à abandonner les livres à l'usage des élèves plus jeunes."

Voilà Monseigneur, textuellement les seules remarques faites par moi au sujet du choix des livres à cette réunion du Conseil de l'Instruction Publique—et je vous laisse à juger si elles sont de nature à être interprétées comme étant acquiescement au remplacement de nos livres Catholiques par des livres Protestants.

Cette séance du Conseil eut lieu au mois de Juin, et ce n'est qu'au mois de septembre que j'appris par des demandes qui m'étaient adressées de Prince-Albert que l'on avait fait disparaître les livres Catholiques de la liste des livres approuvés à l'usage des élèves du 3me et 4me degrés, et que l'on avait remplacés ces livres Catholiques par les Ontario Readers. Quelques jours plus tard j'apprenais que dans certains quartiers, l'on répétait que j'avais approuvé ce changement.

Au cours du même mois M. A. E. Forget, mon collègue au Conseil de l'Instruction Publique, M. A. Prince, M. S. A. pour St-Albert C. E. Boucher M. S. A. pour Batoche, et moi, nous eûmes une entrevue officielle avec les membres du Comité Exécutif; je profitai de la circonstance pour expliquer de nouveau

la pensée que j'avais exprimée devant les membres du Conseil de l'Instruction au sujet des livres en usage dans les écoles Catholiques, refusant par là même d'accepter aucune responsabilité dans cette partie des règlements nouveaux, et demandant avec les autres membres de la députation que l'on rétablisse les livres Catholiques dans leurs droits de se servir de leurs livres Catholiques dans leurs écoles.

Si les membres du Comité Exécutif ont pu ne pas saisir le sens de mes paroles lors de la réunion du Conseil de l'Instruction Publique, ils n'ont pas pu ne pas comprendre ma protestation—au jour de notre entrevue officielle.

Cependant, malgré cette protestation, M. Haultain vient affirmer, dans un document public, que j'ai consenti à l'établissement de ces règlements tyranniques.

Que faut-il penser d'une semblable affirmation? Veuillez agréer, Monseigneur, l'expression des sentiments de profond respect de

Votre très humble,

J. CARON, P.T.R.

APPENDICE C. Calgary, 26 Février 1894.

A Sa Grandeur Mgr A. Taché, Archevêque de St-Boniface, Monseigneur,

Je réponds aux demandes au sujet de la langue française abolie par l'Ordonnance de 1892, tant pour les examens que pour les écoles. Si toutes nos pétitions ne parlaient point de cette violation c'est que nous laissons ce sujet à la sollicitude de Votre Grandeur. C'est à vous que nous remettons en toute confiance le soin de revendiquer nos droits sous ce rapport, et c'est ce que vous avez fait dans une pétition différente des nôtres, mais qu'on semble vouloir ignorer à Ottawa. L'Ordonnance de 1892 abolit la langue française.

10— POUR LES EXAMENS. Avant 1892 les candidats aux brevets d'instituteurs pouvaient passer les examens en français. Les papiers d'examen étaient traduits par eux en cette langue et j'ai été moi-même chargé de cette traduction à deux fois différentes.

J'ai été, le 22 courant j'étais à Regina. Pour ne rien avouer qui ne soit parfaitement certain, je fus voir M. James Brown, Secrétaire du Conseil de l'Instruction Publique et je lui adressai officiellement les questions suivantes.

D.—Sous l'Ordonnance de 1888, les candidats aux examens pouvaient-ils passer leurs examens en français?

R.—Oui.

C.—Les papiers d'examen étaient-ils pour eux traduits en français?

R.—Vous le savez bien, vous les avez vous-même traduits.

E.—Sous l'Ordonnance de 1892, qui vous régit aujourd'hui les candidats peuvent-ils passer encore leurs examens en français?

R.—Je ne vois pas qu'il puisse en être ainsi.

D.—Si les candidats écrivaient leurs examens en français, ces examens seraient-ils reconnus au Conseil d'Instruction Publique?

R.—Non.

Donc il est clair que la langue française est abolie pour les examens.

20— POUR LES ECOLES. La langue française est également abolie, pratiquement parlant, pour les écoles. D'après les règlements d'Instruction Publique en conformité à l'Ordonnance de 1892, l'Instruction doit se donner en anglais, exclusivement en anglais pour les enfants admissibles du 2me livre de lecture. Ainsi, arrivés à ce degré insignifiant d'Instruction, les enfants Canadiens-français devront recevoir un enseignement tout anglais. Dans les arriérés scolaires français, on pourra permettre l'usage des deux premiers Ontario Bilingual Readers, et encore il faudra le consentement par écrit d'un inspecteur, la plupart du temps anglais francophone.

Voilà la somme de connaissances de la langue française qu'on permet, qu'on tolère à regret. Disons donc de suite que le français est banni des écoles; ce sera bien plus vrai et plus simple.

L'année dernière, nos écoles d'Emont et de St-Albert ont été inspectées par un gentilhomme anglais et protestant, M. Hewitt, de Mossomin. Les enfants ont été interrogés par lui en anglais, sur des matières et des sujets anglais. Le français a été relégué bien loin, et M. l'Inspecteur a recommandé de bien veiller à ce que l'enseignement de l'anglais soit donné avec le plus grand soin. Quant au français absent qu'il libère.

En résumé, l'Ordonnance de 1892 enlève donc à la population française du Territoire du Nord-Ouest le droit que lui reconnaissait l'Ordonnance de 1888 de se servir de sa langue dans les examens et dans les écoles et de faire donner une éducation française aussi bien qu'anglaise à ses enfants.

Plus d'écoles françaises, plus d'écoles catholiques! Tout au plus que nos écoles du Nord-Ouest soient catholiques et françaises de nom seulement; mais qu'en réalité elles soient anglaises et non catholiques. Voilà la vérité, quoi qu'en dise M. Haultain, et d'après lui

le Rapport du Comité du Conseil Privé. C'est la conclusion qui frapperait tous les amis de la justice qui voudront étudier attentivement les faits sans préjugés de race ou de religion.

Enfin, je termine par un trait qui montrera que nos appréhensions ne sont point vaines et sans fondement. En 1891, au mois de Juillet, un de nos candidats catholiques aux examens des instituteurs, avait passé avec succès sur toutes les matières requises par le Bureau d'Education. Il devait recevoir un certificat du degré A. Malheureusement, le dit candidat avait manqué son examen sur l'arithmétique et n'avait obtenu que 18 points sur 100: il lui en fallait au moins 50 pour obtenir son diplôme. Je connaissais parfaitement le candidat et ne pus heureusement croire à un manquement si radical et si humiliant. Étant membre du Bureau d'Education je fis part de mes doutes, je dis que le dit sujet pouvait n'avoir certainement pas obtenu le nombre de points requis par nos règlements, mais j'affirmai que je ne pouvais croire à un manquement si grave. En conséquence j'usai de mon droit et demandai au Bureau d'Education de faire réexaminer les papiers sur l'arithmétique par le Rév. M. Grillis, Prêtre Inspecteur Catholique et le Rév. M. McLean, Ministre Méthodiste, Inspecteur pour la Section Protestante.

Le résultat de la revue des papiers fut que le candidat en question se trouva mériter plus de 50 points, et par conséquent admis à un diplôme dont il eût été entièrement privé s'il n'avait eu personne pour réclamer justice en son nom.

Connaisant comme je le connais les dispositions hostiles à nos écoles à nos couvents surtout, dispositions qui prédominent ici chez la majorité des membres de l'Assemblée Législative et du Conseil de l'Instruction Publique, je ne comprend pas que le Rapport du Conseil Privé puisse nous dire que nos appréhensions et nos alarmes n'ont pas de raison d'être. Je sais qu'il y a de nobles exceptions dans le personnel de notre Législature, mais elles sont extrêmement rares. Le dévoué était le seul et vrai remède à la persécution sourde, insidieuse mais réelle que nous subissons. Ottawa nous la refuse. Le mal que nous fait l'Ordonnance de 1891 et les injustices qu'elle consacre sont tolérés par le Gouvernement Fédéral. Quoiqu'il en soit nous continuerons à combattre sans relâche et sans découragement nos droits et pour les écoles que nous avons devoir et mission de protéger, de défendre.

Agrez, Monseigneur,

L. HIP. LEDUC, O. M. I. V. G.

APPENDICE D. A Sa Grandeur Monseigneur Taché, Archevêque de St. Boniface, Monseigneur,

Conformément au désir de Votre Grandeur, le Rév. Père Leduc m'a remis une copie de la lettre qu'il vous a adressée au sujet de notre question scolaire dans les Territoires. Les faits qu'il y relate et auxquels mon nom ne se trouve associé sont encore tous frais à ma mémoire; et, comme ils sont conformes à mes propres souvenirs, je puis, sans la moindre hésitation, leur donner l'appui de mon témoignage.

Quant aux commentaires qui les accompagnent, surtout en ce qu'ils ont trait au mobile qui a pu animer les membres du Conseil Privé dans leur refus de désavouer l'Ordonnance des Ecoles de 1892, ma position d'employé du Gouvernement n'impose une réserve dont vous ne voudriez pas, Monseigneur, j'en suis certain, me voir départir. Mais comme je ne voudrais pas non plus que mon abstention à cet égard soit interprétée comme une position qui nous est faite par la décision du Conseil Privé, ne peut s'expliquer qu'en supposant que la bonne foi des ministres a dû être surprise.

Il semble en effet, impossible d'imaginer que les membres Catholiques du Conseil Privé, s'ils eussent eu devant eux des renseignements exacts et complets sur la question, auraient ainsi froidement laissé sacrifier nos intérêts les plus chers.

Je dirai plus, je veux même croire que M. Haultain et ses collègues sont de bonne foi dans les conclusions qu'ils tirent des résolutions du Bureau d'Education citées par eux. Ces messieurs n'ayant pas été membres de l'ancien Bureau d'Education, ne pourraient en connaître les délibérations que par les minutes qui en ont été faites. Or, il n'y a rien dans ces minutes pour indiquer à ceux qui les lisent aujourd'hui, surtout s'ils ne sont pas de notre foi, que les membres Catholiques de ce Bureau n'entendaient pas donner à ces résolutions le sens qu'ils leur prêtent.

Pour des Catholiques, il semble cependant que le nom du Rév. Père Leduc, sinon ceux de ses collègues au Bureau d'Education aurait dû être une garantie suffisante que nous n'aurions pas donné un concours affectif à ces résolutions à moins de circonstances comportant réserve de nos droits.

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

(A suivre)

Compagnie Chinic

QUEBEC

ANCIENNE MAISON METHOT, FONDÉE EN 1808 Successeurs de BEAUDET & CHINIC.

Marchands Quincailliers

EN GROS ET EN DETAIL

Fournisseurs ordinaires

du Clergé,

des Fabriques,

des Institutions religieuses

et des Maisons d'éducation.

17 janvier 1894

J. A. Belanger

MANUFACTURIER A LA VAPEUR

D'OUVRAGES EN MARBRE

ET EN GRANIT

MONUMENTS, EPITAPHS, &c., &c.

Coin des rues Saint-Joseph et Dorchester

ST-ROCH, QUEBEC.

27 mars 1894.—3m. é.

LA COMPAGNIE DES INSTITUTS

ANNONCES NOUVELLES

iano à vendre.—M. Morgan & Cie. Académie de Musique.—A. Larigue. Le Philodonte.—W. Brunet. On demande dix employés. Michele Rigali, stalaire.

POUR LA SESSION

La session fédérale qui s'ouvre cette semaine, sera l'une des plus importantes à tous les points de vue.

Le COURRIER DU CANADA rendra compte de la discussion dans tous ses détails, et invite le public à suivre les débats attentivement.

Pour cela, nous donnerons le COURRIER DU CANADA à raison de 50 CENTIMS durant toute la session.

Que nos amis le disent à ceux qui ne le reçoivent pas encore.

CANADA QUEBEC, 4 Avril 1894

Quelques bévues de M. Fréchet

Depuis quelque temps, M. Louis Fréchet, le lauréat, pour faire voir qu'il n'est pas tout-à-fait mort, pose au linguiste et au grammairien dans les colonnes de la Patrie.

Hélas! ce terrain lui est aussi funeste que celui de la poésie empruntée et de la polémique anti-cléricale.

Relève toutes les bévues qu'il comment dans ses articles intitulés A travers le dictionnaire et la grammaire, serait chose impossible.

Notre confrère de la Vérité a voulu donner un échantillon de ce qu'une revue pourrait produire; et, dans son dernier numéro il nous fait admirer la plus jolie collection de bévues possible, cueillie dans le travail philologique de M. Fréchet. C'est vraiment beau à lire.

"M. Fréchet a eu la main particulièrement malheureuse en feuilletant son dictionnaire et sa grammaire pour bâtir son Corrigeons-nous de samedi dernier. Voyons, sans plus de préambule quelques-unes de ses bévues :

"FIER.—Les Canadiens font un étrange abus du mot fier. Ils le mettent pour ainsi dire à toutes les sauces.

"Quand la glace est vive et sèche, nous disons qu'elle est fière.

"Si quelqu'un est content, heureux satisfait, nous disons qu'il est fier.

"Nous employons encore le mot fier comme synonyme de vaniteux.

"Tout cela n'est pas français.

"Fier veut dire altier, arrogant, superbe, audacieux, intrépide, noble, élevé, une foule de choses; mais à peu près rien de ce que les Canadiens lui font dire."

"Les Canadiens ne sont pas aussi bêtes que leur prétendu poète soi-disant national voudrait le faire croire.

"D'abord, nous lisons ce qui suit dans le Dictionnaire des dictionnaires au mot fier: "TECH.—Difficile à travailler à cause de sa grande dureté. Ce bloc est trop fier; il faut le mettre de côté." Les Canadiens ont donc parfaitement le droit de dire que la glace est fière quand elle est très dure.

"Et d'une!

"Le même dictionnaire donne l'exemple suivant: "Il est tout fier d'avoir réussi."

"Cela ressemble singulièrement au canayot que M. Fréchet déteste tant.

"Et de deux!

"Même dictionnaire: "Fier comme Artaban, Plein de vanité, de morgue."

"Et de trois!

"ROTATION.—Je lis à chaque instant, dans les journaux qui s'occupent d'agriculture, le système de rotation. C'est un anglicisme. On devrait dire assolement."

"En voilà une grosse, par exemple! Rotation est aussi français qu'assolement. Nous lisons dans le dictionnaire de Mgr Paul Guérin: "AGRIC.—Rotation des récoltes, série d'opérations par laquelle les champs reçoivent chaque année des semences différentes qui ne reviennent sur la même terre qu'après un certain nombre d'années... Cette combinaison et cette succession de cultures constituent l'assolement." Comment trouvez-vous ça pour un anglicisme!

"Et de quatre!

"AVARIE.—Ce mot est employé souvent à tort comme synonyme d'accident. Ma voiture a subi une avarie, il me faut la faire radouer. Avarie est un terme maritime; il ne s'emploie que pour les embarcations; de même que radouer que le mot canayen radouer à la prétention de présenter."

"Ah! Avarie ne s'emploie que pour les embarcations! Voyons ce que le Dictionnaire des dictionnaires en dit: "Se dit quelquefois en parlant de marchandises dont le transport se fait par terre. Par extension, détérioration, dé-

gât, accident. Une meule mal exécutée donne naissance à de grandes avaries. (M. de Dombasle.) Fig. On a beau rire, faire des vaudevilles, des physiologies contre l'hymen ou ses avariés, il y a dans le mariage un prestige indéstructible (Mme de Gir.)" Et plus loin, au mot Avarier: "Attendez, sergent, j'ai une patte avariée, mais les reins et les bras sont solides, je vais vous donner un coup de main (E. Sue.) S'AVARIE. Ces blés se sont avariés dans le grenier. Café, sucre avarié."

"Par conséquent, en français comme en canayen, on peut dire parfaitement que la réputation littéraire de M. Fréchet est avariée ou a reçu des avariés!"

"Et de cinq!

"Voyons radouer, maintenant, qui, selon M. Fréchet, ne s'emploie que pour les embarcations. Citons toujours Mgr Guérin: "Anc. Réparer, en général... Rebouter, renouer. Vous n'avez point guéri celle qui étoit malade et n'avez point radoué celle qui étoit desrompue. (Bible, ed. 1556)." Radouer, dans le sens de réparer, en général, est un excellent archaïsme que les Canadiens font très bien de conserver. Quant à Radouer, ce n'est pas un si grand crime, non plus, et nous sommes parfaitement convaincu qu'il ne faudrait pas converser bien longtemps avec un habitant de Saint-Malo avant de l'entendre dire.

"Et de six!

"BEATIS.—Un ragout de beatis, comme on dit ici, n'est pas français. Le mot est béatilles."

"Mgr Guérin nous dit "qu'on rencontre au XVII s. la forme masculine Béatit. Avec des champagneux, béatit andouillettes." Pourquoi, par l'amour d'un l sans alembour, faire cette chicanerie d'Allemand à béatit?"

"Ne comptons pas, si vous voulez, cette futilité.

"RESTES.—Ne dites point les restes de la table, du repas; ce mot a vieilli. Dites: "les restes."

"Le plus récent des dictionnaires, celui de Mgr Guérin, n'indique pas ce mot comme vieilli, puisqu'il dit: "Absol., au pl., Ce qui reste d'un repas. Manger les restes." Et quand bien même le mot aurait vieilli, pourquoi cet acharnement stupide contre nos archaïsmes."

"Et de sept!

"Sept grosses bévues et une chicanerie ridicule dans une seule colonne! C'est Corrigez-moi, et non Corrigeons-nous que M. Fréchet devrait mettre en tête de sa promenade hebdomadaire à travers le dictionnaire et la grammaire."

Notes de la Capitale

M. DAVIN ET LE NOUVEAU TARIF

Le gouvernement donne plus que les cultivateurs demandent

LES CONJOINTS MCCARTHY ET O'BRIEN

Nouvelle réputation des libéraux

Ottawa, 3 avril.—Vous en avez encore pour la semaine et probablement quelques jours de la semaine prochaine à entendre les libéraux dénoncer la politique nationale. Remarquez que Sir Richard Cartwright est le seul des gros canons libéraux qui ait tonné jusqu'à présent. Et il faut s'attendre à avoir MM. Mills, Davies, Edgar, Martin, et peut-être aussi M. Laurier prendre la parole sur ce sujet. McCarthy et son partisan eux aussi doivent avoir quelque chose à dire; que sera-ce? c'est le secret de ces conjoints. Il ne faudrait pas s'étonner cependant, si McCarthy se montrait mécontent du tarif tel qu'amendé. Il faut un prétexte pour continuer sa guerre de sectaire sans avouer qu'il est mu par le fanatisme et comme le tarif ne peut contenter à la fois tout le monde et le gouvernement, il se peut qu'il continue de se faire l'écho de ceux qui se croient maltraités.

MGR BOUCHER

Louiseville, P.Q., 3.—Monsieur Boucher célèbre aujourd'hui le 90ème anniversaire de sa naissance. L'ancien curé de cette paroisse est un des prêtres les plus âgés du Canada. Il est né à la Baie du Febvre le 3 avril 1804 est prêtre depuis 1830 et a célébré son cinquantième de sacerdoce en 1850.

Mgr Boucher est encore admirablement conservé, comme un jeune homme et jouit d'une excellente santé.

LA BANQUE NATIONALE

Mardi, le PREMIER MAI prochain, et après, cette banque paiera à ses Actionnaires, un dividende de TROIS pour cent sur son capital pour le semestre finissant le 30 avril prochain.

Le livre de transport d'actions sera fermé depuis le 16 au 30 avril prochain, inclusivement.

L'assemblée annuelle des actionnaires aura lieu au bureau de la banque, Basse-Ville, mercredi, le 23 mai prochain, à 3 heures p. m. Par ordre du Bureau de Direction, P. LAFRANCE, Caissier.

LE RESTAURATEUR DE ROBSON EST EN VENTE PARTOUT

80 cts la bouteille.

avec le plus d'anxiété. Conservateur, il est avant tout citoyen du Nord-Ouest, et comme tel il a durant les dernières sessions, demandé plusieurs fois des réductions au tarif, surtout en faveur des cultivateurs. Son opinion dans les circonstances a donc un cachet d'impartialité qui ajoute à sa valeur ordinaire. Et bien, M. Davin est satisfait du résultat et il déclare même que les réductions sont plus considérables que ne le demandaient ses constituants et la classe agricole en général. Et pour tout homme qui réfléchit et juge les choses impartialement, il est impossible d'arriver à une autre conclusion. Le tarif actuel est à proprement parler, un tarif de revenu, et étant donné que la politique du gouvernement est de prélever ses recettes au moyen d'impôts douaniers, il ne pouvait aller plus loin dans la voie des réductions. C'est l'argument principal de M. Davin. Prouvez-moi, a-t-il dit à M. Cartwright, que vous pouvez réduire davantage le tarif, sans avoir recours à la taxe directe ou à la taxe sur le café, le thé etc, comme celle que vous préférez lorsque vous étiez au pouvoir, et je voterai pour votre motion.

Cette offre est catégorique, n'est-ce pas? Mais la preuve est encore à venir et on l'attendra longtemps.

LE DUC DE CAMBRIDGE

Le duc de Cambridge, conseiller de donner sa démission de commandant en chef de l'armée anglaise, a répondu qu'il ne démissionnera point, à moins qu'il ne soit sûr que le duc de Connaught lui succèdera.

LES BATEAUX QUI SE LIVRENT A LA PECHE

Les bateaux qui se livrent à la pêche au phoque sur les bancs de Terre-Neuve n'en ont pris que 80,000 jusqu'à présent. C'est une prise bien ordinaire.

TERRENEUVE SUBIT UNE CRISE POLITIQUE

Les libéraux se défendent maintenant d'avoir jamais été en faveur de l'union commerciale. Et ils s'en défendent comme d'une mauvaise action.

LE DUC DE CAMBRIDGE

Le duc de Cambridge, conseiller de donner sa démission de commandant en chef de l'armée anglaise, a répondu qu'il ne démissionnera point, à moins qu'il ne soit sûr que le duc de Connaught lui succèdera.

LE RESTAURATEUR DE ROBSON EST EN VENTE PARTOUT

80 cts la bouteille.

PETITE GAZETTE

Tout n'est pas rose pour les cultivateurs aux Etats-Unis. M. C. A. Munson, agent d'immigration pour l'Etat de Washington écrit au département de l'Intérieur qu'entre Walla et Pendleton, il y a des milliers de minutes de blé détériorés qui ne peuvent se vendre.

Deux cents cultivateurs de Michigan se préparent à émigrer au Nord-Ouest.

LE DUC DE CAMBRIDGE

Le duc de Cambridge, conseiller de donner sa démission de commandant en chef de l'armée anglaise, a répondu qu'il ne démissionnera point, à moins qu'il ne soit sûr que le duc de Connaught lui succèdera.

LES BATEAUX QUI SE LIVRENT A LA PECHE

Les bateaux qui se livrent à la pêche au phoque sur les bancs de Terre-Neuve n'en ont pris que 80,000 jusqu'à présent. C'est une prise bien ordinaire.

TERRENEUVE SUBIT UNE CRISE POLITIQUE

Les libéraux se défendent maintenant d'avoir jamais été en faveur de l'union commerciale. Et ils s'en défendent comme d'une mauvaise action.

LE DUC DE CAMBRIDGE

Le duc de Cambridge, conseiller de donner sa démission de commandant en chef de l'armée anglaise, a répondu qu'il ne démissionnera point, à moins qu'il ne soit sûr que le duc de Connaught lui succèdera.

LE RESTAURATEUR DE ROBSON EST EN VENTE PARTOUT

80 cts la bouteille.

Pruneau & Kirouac 28 rue de la Fabrique.

Nous recommandons d'une manière toute particulière à MM. les membres du clergé et aux communautés religieuses les célèbres harmoniums orgues de la puissante maison d'Alexandre Pore & Fils, de Paris, pour lesquels nous sommes seuls représentants pour le Canada.

Harmoniums à mains doublées. En créant ces nouveaux modèles d'harmoniums à mains doublées ses MM. ont atteint un triple but. Ils ont tout d'abord doublé en quelque sorte la force de l'instrument par l'introduction d'un mécanisme fort simple. L'exécution pourra obtenir facultativement un effet exactement semblable à celui qui se produirait si une autre personne jouait simultanément le même morceau à l'octave supérieure. La puissance des sons ainsi obtenus est donc équivalente à une exécution du morceau à quatre mains.

De là la dénomination d'orgues à mains doublées. L'émission est d'une netteté et d'une pureté parfaites; ces instruments rappellent la sonorité d'un orgue à tuyau, entendu dans le lointain.

Ces nouveaux modèles présentent, en même temps que des ressources plus nombreuses, une plus grande facilité d'exécution.

Outre ces avantages, ces instruments possèdent un clavier transporteur. Des certificats des mieux autorisés sont en notre possession.

En vente et visible à la Librairie Montmorency-Laval PRUNEAU & KIROUAC 28 rue de la Fabrique. 19 février 1894—an. 47

DEMOLITION! Grande Vente d'INSTRUMENTS MUSIQUES AU PRIX COUTANT

DEMANDEZ LES PRIX

LE NATURALISTE CANADIEN

Le dernier numéro du Naturaliste Canadien est extrêmement intéressant. En première page on trouve une jolie photographie de son fondateur l'abbé Travaux, accompagné d'une biographie de Germain Beaulieu continue son cours d'entomologie. Le reste est consacré à d'autres articles importants.

MAC WHIRRELL EST INNOGENT

Le Courrier a publié tous les détails de l'affaire tragédie de Port Credit. Ont, dans laquelle les époux Williams, vieillards septuagénaires, ont perdu la vie.

VENEZ VISITER NOS NOUVEAUX MAGASINS

AUX Nos 273 & 275, RUE ST-PAUL.

VOUS CHERCHER LES CHEVEUX CHAUVES

Vous dont les cheveux, autrefois NOIRS ou BLONDS, sont devenus prématurément gris, lisez attentivement les témoignages importants qui suivent.

TÉMOIGNAGE DE O. N. FRÉCHETTE, Eccl., M. ROBITAILLE, Eccl., Pharmacie, CHEV. MONSIEUR. Permettez-moi de vous offrir mes félicitations au sujet de votre excellente préparation, le RESTAURATEUR DE ROBSON, dont j'ai eu occasion d'apprécier les effets tout à fait merveilleux. Sur la recommandation d'une personne qui s'en servait, je me procurai une bouteille de ce Remède, et pour voir s'il aurait pu empêcher d'arrêter la chute de mes cheveux qui tombaient rapidement. J'en avais à peine fait cinq à six applications que mes cheveux cessèrent de tomber. Je recommanderais certainement avec plaisir le RESTAURATEUR DE ROBSON à toutes personnes souffrant de même inconvénient.

TÉMOIGNAGE DE M. LE NOTAIRE U. LIPPÉ, ST-JEAN-DE-MATHA, Représentant du Comité de Joliette au Parlement Fédéral. On fait usage depuis plusieurs années dans ma famille du RESTAURATEUR DE ROBSON pour la chevelure, et j'en suis très fier. Non-seulement ce Restaurateur rend aux cheveux gris leur couleur naturelle, mais il en prévient la chute et favorise leur croissance. Suivant moi le RESTAURATEUR DE ROBSON est la préparation par excellence pour les cheveux.

M. LIPPÉ N.P. St-Jean-de-Matha, 15 Janvier 1885.

LE RESTAURATEUR DE ROBSON EST EN VENTE PARTOUT 80 cts la bouteille.

LE PHILODONTE!

POUR CONSERVER LES DENTS, leur donner de l'éclat, les embellir, employez le PHILODONTE DU Dr PORTIER. C'est le meilleur dentifrice connu. Préservez vos dents de la carie et frottez par là bien des soucis!

Dépôt général chez W. BRUNET & CIE, PHARMACIENS, RUE St-FRANCOIS-XAVIER, MONTREAL.

COMPAGNIE D'ASSURANCE North British and Mercantile

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE. COUR DES DIRECTEURS EDIMBOURG et LONDRES

BUREAU PRINCIPAL AU CANADA: No 72, Rue St-Francois-Xavier, MONTREAL.

THOMAS DAVIDSON, ECR., DIRECTEUR-GÉRANT POUR LE CANADA. CAPITAL (trois millions sterling) 815,000,000.00

Les Églises, Presbytères, Institutions de Charité, Convents, Ecoles, Maisons Privées et leur contenu assurés pour Trois Ans sur paiement de deux primes annuelles. PERTES PAYÉES PROMPTEMENT.

JOHN LAIRD, AGENT, 113, Rue St-Pierre, Québec. Téléphone 544.

Le Remède Tonique ANCHOR WEAKNESS CURE

FAIBLESSE, FAIBLESSE D'ESTOMAC, DYSPÉPSIE, FAIBLESSE DES POUMONS, CONSUMPTION, FAIBLESSE DU SANG, ANÉMIE, PALÉUR, Convalescence de toutes les maladies.

Une Mère heureuse A sauvé sa jeune fille, âgée de 16 ans, d'une mort certaine, en lui faisant prendre le

ANCHOR WEAKNESS CURE.

MADAME N. GIQUÈRE, partie-malade d'ophtalmie et bien connue à Québec, nous dit: "Je ne saurais trop vous exprimer ma reconnaissance pour le service inestimable que vous m'avez rendu en sauvant d'une mort certaine mon enfant qui se trouvait dans un état tel, que je m'attendais à une mort prochaine."

Ma fille, âgée de 12 ans, était tombée depuis un an, dans un état effrayant de faiblesse due à une paralysie de sang. Elle était blême comme une cire à peine capable de marcher. Tourmentée par des étourdissements, le mal de tête, il lui était impossible de manger sans éprouver des étourdissements, des points de côté; enfin elle ne me faisait pas d'illusion et j'étais certaine que ma pauvre enfant s'en allait à la tombe, en dépit de tout ce que je pouvais faire pour lui sauver la vie. Je fus alors convaincue de lui faire prendre le

"ANCHOR WEAKNESS CURE," préparation dont tous me vantaient les propriétés toniques et fortifiantes.

LE REMÈDE ANCHOR a reçu la haute approbation de plus de 200 Médecins. En vente dans toutes les pharmacies ou écrire à la Anchor Medicine Co.

VOUS CHERCHER LES CHEVEUX CHAUVES

Vous dont les cheveux, autrefois NOIRS ou BLONDS, sont devenus prématurément gris, lisez attentivement les témoignages importants qui suivent.

TÉMOIGNAGE DE O. N. FRÉCHETTE, Eccl., M. ROBITAILLE, Eccl., Pharmacie, CHEV. MONSIEUR. Permettez-moi de vous offrir mes félicitations au sujet de votre excellente préparation, le RESTAURATEUR DE ROBSON, dont j'ai eu occasion d'apprécier les effets tout à fait merveilleux. Sur la recommandation d'une personne qui s'en servait, je me procurai une bouteille de ce Remède, et pour voir s'il aurait pu empêcher d'arrêter la chute de mes cheveux qui tombaient rapidement. J'en avais à peine fait cinq à six applications que mes cheveux cessèrent de tomber. Je recommanderais certainement avec plaisir le RESTAURATEUR DE ROBSON à toutes personnes souffrant de même inconvénient.

TÉMOIGNAGE DE M. LE NOTAIRE U. LIPPÉ, ST-JEAN-DE-MATHA, Représentant du Comité de Joliette au Parlement Fédéral. On fait usage depuis plusieurs années dans ma famille du RESTAURATEUR DE ROBSON pour la chevelure, et j'en suis très fier. Non-seulement ce Restaurateur rend aux cheveux gris leur couleur naturelle, mais il en prévient la chute et favorise leur croissance. Suivant moi le RESTAURATEUR DE ROBSON est la préparation par excellence pour les cheveux.

M. LIPPÉ N.P. St-Jean-de-Matha, 15 Janvier 1885.

LE RESTAURATEUR DE ROBSON EST EN VENTE PARTOUT 80 cts la bouteille.

CHEMIN DE FER Québec - Central

Service de trains directs entre Québec et la Nouvelle-Angleterre. Service de trains directs entre Québec et Boston, via Sherbrooke et le chemin de fer Maine Central.

Trains directs pour Portland et tous les points du Maine via Junction Dudwell et le chemin de fer Maine Central. A commencer LUNDI, le 25 SEPTEMBRE 1893, les trains voyageront comme suit :

EXPRESS QUÉBEC (Traverse) 1.30 p.m. Arrive à Junction Dudwell 2.00 p.m. Arrive à Portland 2.30 p.m.

EXPRESS QUÉBEC (Traverse) 12.30 p.m. Arrive à Québec (Traverse) 1.10 p.m. Arrive à St-François 2.00 p.m.

EXPRESS QUÉBEC (Traverse) 4.00 p.m. Arrive à Québec (Traverse) 4.30 p.m. Arrive à St-François 5.00 p.m.

EXPRESS QUÉBEC (Traverse) 7.00 p.m. Arrive à Québec (Traverse) 7.30 p.m. Arrive à St-François 8.00 p.m.

EXPRESS QUÉBEC (Traverse) 9.00 p.m. Arrive à Québec (Traverse) 9.30 p.m. Arrive à St-François 10.00 p.m.

EXPRESS QUÉBEC (Traverse) 11.00 p.m. Arrive à Québec (Traverse) 11.30 p.m. Arrive à St-François 12.00 p.m.

EXPRESS QUÉBEC (Traverse) 1.00 p.m. Arrive à Québec (Traverse) 1.30 p.m. Arrive à St-François 2.00 p.m.

EXPRESS QUÉBEC (Traverse) 3.00 p.m. Arrive à Québec (Traverse) 3.30 p.m. Arrive à St-François 4.00 p.m.

EXPRESS QUÉBEC (Traverse) 5.00 p.m. Arrive à Québec (Traverse) 5.30 p.m. Arrive à St-François 6.00 p.m.

EXPRESS QUÉBEC (Traverse) 7.00 p.m. Arrive à Québec (Traverse) 7.30 p.m. Arrive à St-François 8.00 p.m.

EXPRESS QUÉBEC (Traverse) 9.00 p.m. Arrive à Québec (Traverse) 9.30 p.m. Arrive à St-François 10.00 p.m.

EXPRESS QUÉBEC (Traverse) 11.00 p.m. Arrive à Québec (Traverse) 11.30 p.m. Arrive à St-François 12.00 p.m.

EXPRESS QUÉBEC (Traverse) 1.00 p.m. Arrive à Québec (Traverse) 1.30 p.m. Arrive à St-François 2.00 p.m.



Quand j'étais enfant

Écrit le Directeur des Postes, J. C. Woodson, Forest Hill, W. Va. 'J'avais une maladie des bronches d'un caractère si intense et si persistant que le docteur la déclara impossible à guérir par des médecines ordinaires et me conseilla d'essayer le Pectoral-Cerise d'Ayer.

UN MAUVAIS RHUME,

et je sais que beaucoup de gens en ont toujours à la maison, ne croyant pas en sûreté dans une certaine provision.

Pectoral-Cerise d'Ayer.

Préparé par le Dr J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. Prompt à agir, sûr de guérir.



CHEMIN DE FER INTERCONTINENTAL

Le 25 SEPTEMBRE 1893, les trains circuleront tous les jours, (dimanche excepté) comme suit :

Les trains arrivent à Lévis à 5.30 hrs. partent pour la Rivière-du-Loup le dimanche soir, mais non le samedi soir.

Les trains de l'Intercontinental sont chauffés avec la vapeur de la locomotive, et ceux qui voyagent entre Halifax et Montréal via Lévis sont éclairés à l'électricité.

On se procurera des billets et des informations à propos de la voie et des tarifs de fret et des passagers, en s'adressant à :

D. R. McDONALD, Agent Local de Québec, 49, rue Dalhousie.

D. POTTINGER, Surintendant en chef, Montréal, 8 septembre 1893.

CHEMIN DE FER Québec, Montmorency et Charlevoix

COMMENCEMENT et après LUNDI, le 9 Octobre 1893, les trains circuleront comme suit :

LA SEMAINE Arrive à St-Anne 9.00 p.m. 7.50 p.m. 6.15 p.m.

ARRIVEE A QUEBEC 9.00 A. M. Train local de la malte, part tous les jours de St-Raymond à 8.30 A. M., arrivant à Québec à 9.00 A. M.

ARRIVEE A QUEBEC 6.40 P. M. Express local part de la jonction Rivière à 6.15 P. M., arrivant à Québec à 6.40 P. M.

TELEGRAPHIE A Montréal

PARLEMENT FEDERAL

CHAMBRE DES COMMUNES

Ottawa, 3 avril.—L'orateur prend le fauteuil à 3 heures.

M. EDGAR présente son projet de loi pour réduire à sept le nombre de grands jurés requis pour trouver un true bill dans Ontario.

En réponse à M. Fairbairn, M. Foster dit que le professeur Smith du collège Vétérinaire d'Ontario qui a fait l'enquête sur de la maladie qui ravage le bétail du comté de Grey, a télégraphié que l'épidémie était purement locale et non contagieuse.

Le Dr SPOULE continue le débat sur le budget et se déclare satisfait des amendements apportés en faveur de la classe agricole.

M. McMillan (de Huron) dit que le nouveau tarif n'est qu'une copie de l'ancien et que les cultivateurs sont les favoris.

SEANCE DE SOIR A la reprise de la séance, M. McDougall du Cap Breton, demande si le gouvernement a reçu quelques renseignements au sujet du bill donnant force de loi aux règlements du tribunal d'arbitrage dans l'affaire de la mer de Behring.

Sir JOHN THOMPSON dit que non, ajoutant qu'aucun statut américain ne peut s'appliquer aux sujets anglais sur la haute mer. La question des règlements sera complétée par le projet de loi présenté aux Communes d'Angleterre.

M. DAVIES.—L'analyse du nouveau projet de loi a-t-elle été communiquée au gouvernement ?

Sir JOHN THOMPSON.—Oui. L'hon. M. LAURIER.—Et le gouvernement l'a-t-il approuvé ?

Sir JOHN THOMPSON.—Le gouvernement a fait certaines objections dont quelques-unes ont été trouvées justes.

M. McMillan a continué son discours sur le budget, et M. Belley a proposé l'ajournement du débat.

La chambre s'est ajournée à 11.15 heures.

HEUREUX RETOUR

M. Louis LeDuc, de St-Raymond, est de retour de Chicago, où il a été nommé directeur de la compagnie d'assurance le Saadont M. Louis Tessier est le gérant pour le district de Québec.

Les nombreux services qu'il a rendus aux visiteurs de l'exposition, sont une garantie qu'il saura encore se montrer utile au public dans la nouvelle position qu'il a acceptée.

Le Courrier de Chicago annonce son départ fait ainsi l'éloge de M. LeDuc :

"Nous regrettons vivement d'apprendre le départ définitif de Chicago de M. Louis LeDuc, l'un des principaux employés de la grande maison de commission Brosseau & Co, du Board of Trade."

M. LeDuc était l'un des membres les plus actifs et les plus sympathiques de la colonie canadienne de Chicago. Aussi son départ fera-t-il un vide qu'il ne sera pas facile de combler.

Très jeune encore, il est né en 1867 à Laprairie, P. Q.—M. LeDuc qui habitait Chicago depuis 1889, était parvenu grâce à son intelligence et à son incessante activité à se faire rapidement une position excellente parmi ses condoyens de langue française.

Tout en s'occupant des affaires d'ordre commercial, il ne négligeait point les études littéraires ; il était correspondant de journaux canadiens et président d'une association littéraire et sociale, le "Cercle Fréchet."

M. Louis LeDuc va s'établir à Québec, nous n'oublions pas de mentionner qu'avec nos regrets il emporte nos meilleurs vœux et ceux de ses nombreux amis pour le succès de sa nouvelle entreprise.

La Compagnie Sun a fait un excellent choix dans la personne de M. LeDuc et nous l'en félicitons.

"Le Sun" est la compagnie canadienne qui est à la tête de toutes les institutions de ce genre au pays et nous profitons de l'occasion pour dire à nos lecteurs que cette compagnie a eu pour \$9,539,000.00 de demandes, ce qui représente un chiffre de un million et demi de piastres de plus élevé qu'aucune autre compagnie canadienne.

Dans quelques jours nous publierons le rapport annuel de la compagnie qui satisfiera grandement les porteurs de police et encouragera ceux qui désirent assurer leur vie.

C. E. TASCHEREAU, NOTAIRE.

ARGENT A PRÊTER sur hypo théque ou autres garanties, par grosses et petites sommes.

Le public doit être mis en garde contre les imitations de Pain Killer et aussi contre les personnes qui recommandent d'autres articles comme "toute autre bonne". Elles font plus de profit sur ces articles qui n'ont rien de commun avec les qualités distinctives du Pain Killer.

Pour plus de 50 ans Le sirop nutritif de Mme Winslow a été employé pour la dentition. Il plat au goût, amolli les gencives, soulage de toute douleur, guérit les coliques, gazes, et c'est le meilleur remède pour la Diarrhée. Vingt-cinq centimes la bouteille. Vendu par tous les droguistes du monde.

Glover, Fry & Co.

Le Zoutrai et Sorel

UR HOPITAL POUR LES CONTA-GIEUX

Montréal 3.—L'échevin Beauvolet, président du comité de santé, a l'intention de s'occuper maintenant de la construction d'un nouvel hôpital pour les contagieux. Il faudra \$150,000 pour cela. On a les fonds voulus, dit-on.

L'hôpital civique sera exclusivement consacré aux cas de petite vérole. Dans l'hôpital nouveau, d'après les plans que l'on en a vu, il y aura des départements pour chacune des autres maladies contagieuses.

Plusieurs personnes intéressées dans cette voie ferrée étaient dans le bureau du shérif ce matin.

On remarquait entre autres l'honorable Le Tourville, M. C. N. Armstrong, Alb. Lussier, député de Verchères, Joël Leduc, Dr Cartier député de St-Hyacinthe, J. M. Fortier, J. B. Fultoye, M. Larivière, ex-surintendant du Montréal et Sorel, H. Beauchemin et plusieurs autres.

Tous s'attendaient à la vente de l'chemin quand un ordre du juge Archibald est arrivé pour faire suspendre toutes les procédures.

Toute l'affaire est ajournée sine die.

Au lieu de ce sentiment de faiblesse et de lassitude, la Salsepareille d'Ayer vous donnera la force et l'énergie.

AVIS M. Mathias Lislois, de Saint-Thomas de Montigny, et M. J. J. Saindon marchand et maître de poste de la Rivière-du-Loup, en bas, sont autorisés à percevoir les sommes dues par abonnement au Courrier du Canada et au Journal des Campagnes.

HEUREUX RETOUR M. LÉDUC

Un heureux retour qui nous fait plaisir à annoncer est celui de M. Louis LeDuc que tous les canadiens ont eu l'honneur de connaître. M. LeDuc a accepté une excellente position dans la compagnie d'assurance le Saadont M. Louis Tessier est le gérant pour le district de Québec.

Les nombreux services qu'il a rendus aux visiteurs de l'exposition, sont une garantie qu'il saura encore se montrer utile au public dans la nouvelle position qu'il a acceptée.

Le Courrier de Chicago annonce son départ fait ainsi l'éloge de M. LeDuc :

"Nous regrettons vivement d'apprendre le départ définitif de Chicago de M. Louis LeDuc, l'un des principaux employés de la grande maison de commission Brosseau & Co, du Board of Trade."

M. LeDuc était l'un des membres les plus actifs et les plus sympathiques de la colonie canadienne de Chicago. Aussi son départ fera-t-il un vide qu'il ne sera pas facile de combler.

Très jeune encore, il est né en 1867 à Laprairie, P. Q.—M. LeDuc qui habitait Chicago depuis 1889, était parvenu grâce à son intelligence et à son incessante activité à se faire rapidement une position excellente parmi ses condoyens de langue française.

Tout en s'occupant des affaires d'ordre commercial, il ne négligeait point les études littéraires ; il était correspondant de journaux canadiens et président d'une association littéraire et sociale, le "Cercle Fréchet."

M. Louis LeDuc va s'établir à Québec, nous n'oublions pas de mentionner qu'avec nos regrets il emporte nos meilleurs vœux et ceux de ses nombreux amis pour le succès de sa nouvelle entreprise.

La Compagnie Sun a fait un excellent choix dans la personne de M. LeDuc et nous l'en félicitons.

"Le Sun" est la compagnie canadienne qui est à la tête de toutes les institutions de ce genre au pays et nous profitons de l'occasion pour dire à nos lecteurs que cette compagnie a eu pour \$9,539,000.00 de demandes, ce qui représente un chiffre de un million et demi de piastres de plus élevé qu'aucune autre compagnie canadienne.

Dans quelques jours nous publierons le rapport annuel de la compagnie qui satisfiera grandement les porteurs de police et encouragera ceux qui désirent assurer leur vie.

C. E. TASCHEREAU, NOTAIRE.

ARGENT A PRÊTER sur hypo théque ou autres garanties, par grosses et petites sommes.

Le public doit être mis en garde contre les imitations de Pain Killer et aussi contre les personnes qui recommandent d'autres articles comme "toute autre bonne". Elles font plus de profit sur ces articles qui n'ont rien de commun avec les qualités distinctives du Pain Killer.

Pour plus de 50 ans Le sirop nutritif de Mme Winslow a été employé pour la dentition. Il plat au goût, amolli les gencives, soulage de toute douleur, guérit les coliques, gazes, et c'est le meilleur remède pour la Diarrhée. Vingt-cinq centimes la bouteille. Vendu par tous les droguistes du monde.

Glover, Fry & Co.

Bonne Digestion - Mine

COTTOLENE

sont intimement liées — et pratiquement inséparables. Quoique le fait soit souvent ignoré, il est vrai, néanmoins qu'une bonne mine est une impossibilité sans une bonne digestion, qui, à son tour, dépend de la bonne nourriture.

Il n'existe pas de cause plus commune d'indigestion que le saindoux. Que les ménagères intelligentes fassent usage de la

La Nouvelle Graisse à Frirer Végétale, et le substitut du saindoux, et ses joues ainsi que celles de tous les membres de sa famille deviendront, c'est plus que probable,

"Comme une Rose dans un Champ de Neige."

La Cottolene est pure, délicate, saine et populaire. Essayez-en.

Préparée seulement par N. K. Fairbank et Cie. Rues Wellington et Anne, MONTREAL.

Behan Bros Nos Importations Printemps SONT AU COMPLET, Et nous exhibons de nouvelles Nouveautés Dans tous les départements.

Ettoiles à Robes, Indiennes, Bas, Calosettes et Caleçons, Tweeds, Serges, Cravates, Coles et Chemises.

Aussi Tapis, Préferts, Foyers, Matins, Pôles et Rideaux pour Châssis, etc. au Fer, Chaise Lit, etc.

N'oubliez pas que LE VENDREDI

TOUT EST A REDUCTION.

Behan Bros

DISTRICT DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE.

No 929. Avis est donné que Dame Athanasie Daval épouse de Joseph Gauthier, de Québec, plaigne, d'abord autorisée, a institué un séquestre, en séparation de biens contre son époux.

Québec, 8 Mars 1894. W. J. MILLER, Avocat de la demanderesse. 14 mars 1894—lm.

LIGNE ALLAN VAPEURS DE LA MALLE ROYALE

1893-Arrangements d'hiver-1894

Les lignes de cette compagnie se composent de vapeurs à double hélice, construits sur le Clyde.

TOUT EN FER ET EN ACIER. Ils sont construits en compartiments étanches ne sont pas susceptibles de fêles, rigides et confort, et sont pourvus de toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique peut suggérer.

Service de Liverpool, Londonderry, Halifax et Portland, pour la Malle Royale.

De Liverpool Vapeur De Portland De Halifax

5 Fév. Numidien 1 Mars 3 Mars 22 " " 29 " 31 " 22 " " 29 " 31 " 5 Avril Numidien 26 " 28 "

Ces steamers partent de Portland vers l'I. P. M., le Jeudi, ou si c'est possible, après l'arrivée du train du Grand-Tronc, à 4 h. P. M., le Samedi ou si c'est possible, après l'arrivée du train de l'Intercontinental, à Halifax à midi, avec les Malles et les passagers.

Les steamers Parisian, Sardinian, Mongolian et Numidian, transportent des passagers de première classe et de seconde classe. Le steamer Laurantien transporte des passagers de première classe seulement, excepté si l'Agent donne spécialement avis contraire.

Prix du passage depuis Québec, CABINE SUPÉRIEURE \$50.00 à \$100.00 Assortiment de nourriture et d'accommodation des Etats de l'Ouest. INTERMÉDIAIRE \$30.00 à \$40.00 ENTREPONT \$20.00 Des Billets de retour sont émis à taux réduits.

Service de Glasgow et Boston

De Glasgow Vapeur De Boston pour Glasgow

14 Fév. Sardinian 6 Mars 23 " " 20 " 14 Mars Sardinian 3 Avril 28 " " 17 " 11 Avril Sardinian 1 Mai 25 " " 13 "

Ces vapeurs ne transportent pas les passagers allant en Europe. Un médecin d'expérience est sur chaque vapeur.

Ces renseignements sont donnés à Liverpool et à tous les ports continentaux du Canada et des Etats de l'Ouest. Pour plus amples détails, s'adresser à ALLANS, RAE & CIE, AGENTS. 1er mai 1893—lm.

SERVICE DES MALLS.

AVRIL 1894. MALLS PAR COURRIERS

DESTINATION. MALLE PREMIERE MALLE LIVRABLE

Bergerville à Cape Rouge 11 00 00 10 00 3 00

Charlebourg 3 30 10 00 10 00 3 00

Paubourg St-Jean 5 30 12 00 9 15 12 00 6 30

Holleville, Mastai, Beauport et Montmorency Falls 6 45 8 30 8 30 2 15

De d'Orléans 3 30 8 30 8 30 2 15

De Beauport 3 00 10 00 10 00 3 00

Leval 2 00 10 00 10 00 3 00

Les Saules 3 35 10 00 10 00 3 00

Lévis 7 30 3 15 7 15 2 30

Lévis à Gantilly 7 45 3 30 3 30 2 00

Lévis à St-Michel 2 15 8 00 8 00 2 15

Mastai à Tadoussac 3 45 8 00 8 00 2 15

Sillery Cove 2 30 8 00 8 00 2 15

Spencer Cove 2 30 8 00 8 00 2 15

Stonham 2 30 8 00 8 00 2 15

St-Foye, Champligny, St-Augustin et Pointe aux Trembles 2 30 8 00 8 00 2 15

St-Roch 7 30 3 15 7 15 2 30

St-Roch 10 00 5 30 10 00 3 30

St-Sauveur 7 30 3 15 7 15 2 30

St-Sauveur 10 00 5 30 10 00 3 30

La matière reçue à Québec le 11 Avril ou avant pour les envois sur la Côte Nord de St-Laurent, en bas de Berstien, sera expédiée de ce dernier endroit, le 19 Avril.

Il est expédié une malle pour l'Ouest, le dimanche, par le Grand Tronc à 11.30 A. M.

VOIES FERREES.

DIRECTION MALLS PREMIERE MALLS LIVRABLE

Pacifique : Québec et Montréal 12 30 8 00 8 00 3 45

Grand-Tronc : Québec et Richmond 11 30 9 00 8 00 3 30

Intercontinental : Québec et Halifax 1 40 12 45 12 45 3 45

Québec et Campbellton 7 15 8 00 8 00 1 45

Québec Central : Québec et Sherbrooke 1 10 7 45 7 45 1 45

Q. & L. St-J., Québec et Roberval Mardi, Jeudi et Samedi 7 15 8 00 8 00 1 45

Québec et St-Raymond 7 15 8 00 8 00 1 45

Tadoussac : Rivière du Loup et Conors 1 40 12 45 12 45 3 45

PROVINCES

DIRECTION MALLS PREMIERE MALLS LIVRABLE VOIE

Colombie Anglaise 12 30 3 45 Pacifique

Île du P.-Édouard 1 40 12 45 Intercontinental

Manitoba 12 30 3 45 Pacifique

Nouveau-Brunswick 1 40 12 45 Intercontinental

Nouvelle-Écosse 11 30 8 00 3 30 Gr. Tronc

Ontario 12 30 8 00 3 45 Pacifique

Territoires du Nord-Ouest 12 30 3 45 Pacifique

ETATS-UNIS

Maine 11 30 7 15 8 00 3 30 Gr. Tronc

Etat de l'Est et Sud 1 10 2 45 Q. Centre

Etat de l'Ouest 7 15 8 00 3 30 Gr. Tronc

11 30 12 30 8 00 Pacifique

Les matières enregistrées pour les Etats-Unis sont expédiées sur Montréal.

Les matières enregistrées doivent être déposées au moins 30 minutes avant l'heure annoncée pour la fermeture d'une malle.

Il n'est pas expédié de matières enregistrées par le Grand Tronc à 11.30 A. M., et par le Pacifique à 9 P. M.

MALLS FERMÉES A QUÉBEC POUR LA GRANDE-BRETAGNE, L'EUROPE, ETC

Joué 2 Par Teutonic Via New-York 9 00 P. M.

Vendredi 8 " " " " 9 00 P. M.

Lundi 9 " " " " 9 00 P. M.

Lundi 10 " " " " 9 00 P. M.

Joué 12 " " " " 9 00 P. M.

Vendredi 13 " " " " 9 00 P. M.

Lundi 14 " " " " 9 00 P. M.

Lundi 15 " " " " 9 00 P. M.

Vendredi 16 " " " " 9 00 P. M.

Joué 17 " " " " 9 00 P. M.

Lundi 18 " "

Dernière Edition

Son Eminence à la Basilique

Son Eminence a célébré ce matin la fête de St Joseph par une messe dite à 7 heures à la Basilique. Le cardinal était assisté de Mgr Marois et de Mgr Tétu.

La basilique était remplie de fidèles. Les élèves du séminaire ont fait les frais du chant. La fanfare a joué à l'entrée et à la sortie de la messe.

"Le conseil national des femmes"

La réunion des dames de Québec, convoquée par lady Aberdeen, a eu lieu hier au Château-Frontenac, à trois heures P. M. L'assemblée a eu lieu dans la grande salle du café, qui se trouve au-dessous de la salle à manger.

Parmi les dames présentes on remarquait : la maîtresse, madame S. N. Parent, mesdames Jules Tessier, L. P. Pelletier, T. C. Casgrain, H. G. Joly de Lotbinière, A. B. Routhier, Hunter Dun, Mesdemoiselles Stevenson, Sydney Smith, Mesdames M. G. Mountain, Casault, H. J. J. B. Chouinard, George Stewart, Thos Dunn, Henri Duchesnay, J. C. More, D. Rickaby, Stoba, Berlinguet, Jean Blanchet, Lavery, D. D. O'Mara, Wilson, Mesdemoiselles Mitchell, McLinton, Mesdames Jolicœur, Lavery, Oliver, Labrecque, Dr Robitaille, Mademoiselle de Salaberry, Mesdames Thos Poston, A. H. Cook, C. W. Wilson, T. C. Aylwin, R. H. Smith, G. R. White, A. Evansurel, Mesdemoiselles Foote, Mabel Hannington, Scott, Augé, Mesdames Griffiths, McNaughton, W. Brunet, Mesdemoiselles Rowand, Welch, Maud Thomson, Dean, Mesdames Langevin, D. Tait, Dellamore, Mesdemoiselles Routhier, Glass, Ross, Mesdames J. Brakey, A. Miller, T. A. Young, W. Welch, Hale, J. Piper, Mesdemoiselles Wilson, Parke, Ruth Scott, Duggan, Jones, Mesdames Ed Foley, E. Roche, Lamontagne, Mesdemoiselles Tétu, Joncas, Lemesurier, E. Benson, Mesdames G. Oumet, McEord, Mesdemoiselles Montzambert, Bignell, Dawson, Dun, Routhier, Casault, Darlington, Richardson, Henderson, Mesdames Geggie, Middleton, Plamondon, Gagnon, Malouin, Joseph, Mesdemoiselles Carter, Anderson, et plusieurs autres.

M. le juge Routhier et monsieur Joly de Lotbinière assistaient à la réunion. En ouvrant la séance lady Aberdeen dit qu'il était convenable de commencer par une prière, mais que, comme il y avait là des personnes de croyances différentes, il valait mieux que chacun priât en son particulier, comme cela s'était fait à Ottawa. Ainsi donc tout le monde s'agenouilla pour prier un instant, en silence, puis la séance commença.

Lady Aberdeen prononça un long discours pour exposer le but de l'association. Ses trois principaux objets, a-t-elle dit, sont de produire une force, d'empêcher la déperdition des efforts individuels et de promouvoir l'union. Entre autres buts que l'association pourrait se proposer, Son Excellence a mentionné la formation des servantes et des gardes-malades.

Sur l'invitation de Son Excellence, le juge Routhier a pris la parole. Son discours a été fait surtout à l'adresse des personnes qui croient avoir les meilleures et les plus solides raisons de ne pas prendre part à cette organisation nouvelle. Il s'est efforcé de répondre aux graves objections qui se font jour, et qui empêchent une foule de dames, de sociétés, et de communautés de se joindre à ce mouvement, quelque désir qu'elles puissent avoir d'être agréables à une femme aussi distinguée et aussi zélée que Son Excellence la comtesse d'Aberdeen.

M. Joly a parlé après le juge Routhier. Il a surtout insisté sur l'exemple qui a été donné à Montréal, où le 14 février dernier, les dames de différentes religions ont eu une assemblée du Conseil local. Là madame Thibaudau, une catholique, a parlé du "travail des hôpitaux", madame Carus Wilson, une protestante, a parlé de la "philanthropie coopérative", madame Meldola Sola, une juive, femme du grand Rabbin, a parlé de la "charité selon le code Rabbinique." Ainsi le Catholicisme, le Protestantisme et le Judaïsme se donnaient la main pour travailler au but auquel doit tendre le "Conseil des Femmes". M. Joly a développé un très vaste programme qui pourrait être celui de la nouvelle association.

Lady Aberdeen a félicité les deux orateurs qui avaient bien voulu adresser la parole à cette assemblée féminine. Puis elle a donné lecture de la constitution du conseil d'Ottawa. Madame Casault a proposé, appuyé par madame Hunter Dunn, femme du lord-évêque anglican, que cette constitution soit adoptée pour le conseil de Québec. Les élections des officiers ont donné le résultat suivant :

Madame Routhier, présidente ; madame Casault et Hunter Dunn, vice-présidentes ; madame McCord, trésorière ; madame Tait et mademoiselle Tétu, secrétaires.

Lady Aberdeen a informé l'assemblée qu'il y avait une réunion générale à Ottawa le 11 avril. Les déléguées suivantes pour cette réunion ont été choisies : Mesdames Routhier, Parent, Oliver, Joly, Berlinguet, Von Iband, Lavery et J. Lane.

La crise à Terre-Neuve

LES MINISTRES SENTENT LE TERRAIN S'EFFONDRE

Et demandent une dissolution

St-Jean de Terre-Neuve, 3 avril.—La crise politique de Terre-Neuve est à la veille de se dénouer d'une façon ou d'une autre.

Le gouvernement prévoit que les décisions du tribunal dans les causes pendantes lui seront défavorables et les ministres en conséquence sont allés demander au gouverneur Sir Terence O'Brien de dissoudre les chambres.

Le gouverneur donnera sa réponse dans une couple de jours.

Il est impossible que la situation actuelle se prolonge bien longtemps, les travaux de la législature sont suspendus et tout le monde est dans l'inquiétude.

Mgr Richard, archevêque de Paris lance un éloquent appel en faveur des écoles libres de Paris. On sait que leur nombre dépasse deux cent et qu'elles sont fréquentées par 76,000 élèves. Bien que coûtant 2,800,000 francs par an, elles ne sont soutenues que par les seules contributions du sacrifice volontaire.

La première de la série de réceptions de Mme Laurier, l'événement social de ce début de session, a été donnée samedi soir au Russell, à Ottawa.

La réception a été exceptionnellement charmante.

Remarqués parmi les personnalités présentes : M. Mme et Mlle Edgar, M. et Mme Flint, M. et Mme Langelier, M. et Mme Carroll, M. et Mme Edwards, M. et Mme Innes, M. le sénateur et Mme Scott, Mme Godbout, M. l'échevin et Mme McLean, Mme St-Pierre, Mlle Archambault, M. et Mme Forest.

La prochaine aura lieu samedi le 7 avril.

Marlage Fashionable

Le mariage de M. Rodolphe Forget, courtier de Montréal à Mlle Blanche McDonald, fille cadette de M. A. R. McDonald surintendant du chemin de fer Intercolonial a eu lieu hier matin à Fraserville.

La bénédiction nuptiale a été donnée par le révé. M. Blais curé de Fraserville. L'hon. M. Taillon, premier ministre de la province et oncle du marié, lui servait de témoin. La mariée était accompagnée de son père.

Après la cérémonie un superbe dîner a été servi à la résidence de M. A. R. McDonald. Peu après les jeunes époux sont partis pour Québec par convoi spécial, en route pour New-York et Washington.

M. D. Pottinger avait gracieusement mis son char privé à la disposition des jeunes mariés.

M. et Mme Forget ont reçu un grand nombre de cadeaux.

LE PARTI LIBERAL

ET LA QUESTION DES ECOLES

Le correspondant parlementaire de la Presse écrit ce qui suit à propos des écoles catholiques du Nord-Ouest :

On dit que depuis l'ouverture de la session, la fraction du parti libéral qui faisait le plus de tapage au sujet des écoles séparées, a dû remettre l'épée au fourreau en venant en contact avec les éléments hétérogènes qui composent l'opposition. On a beaucoup remarqué que l'hon. M. Laurier n'a pas ouvert sa bouche dorée pour parler des griefs des catholiques du Nord-Ouest.

M. Tarte dit faire la remarque au commencement de son discours, mercredi avant Paques, que personne n'avait encore osé soulever cette question. On prétend que le discours de M. Tarte d'ailleurs plus modéré que ses écrits en général avait pour but de calmer les ardeurs et d'apaiser la P. P. A. "Vous faites la même chose que M. McCarthy quoique dans un autre sens," aurait-on dit au député de l'Est. De là la couche d'huile qu'il répandit sur les flots.

SUICIDE

D'un septuagénaire à Marieville

Marieville, P. Q., 3.—Le dimanche de la Quasimodo Pascal Martel, vieillard de 70 ans, résidant dans cette paroisse, s'est suicidé.

Sa femme était allée entendre la grand-messe, le laissant à la maison. Quand elle retourna, son mari n'était plus dans la maison. Elle se rendit à la grange et là un affreux spectacle s'offrit à ses yeux. Le cadavre de l'infortuné Martel se balançait à une poutre.

On croit que c'est dans un moment de délire alcoolique que le malheureux a résolu d'en fuir avec la vie.

Echos d'Ottawa

LES OBJECTIONS AU TARIF

LISTE COMPLETE

Bowell et Clark Wallace

Les écoles Catholiques au Nord-Ouest

Ottawa, 4.—L'hon. M. A. E. Paoley, président du Conseil de la Colombie Anglaise est ici, en route pour l'Angleterre.

Le gouvernement a décidé de soumettre le traité franco-canadien aux chambres pour ratification.

L'opposition se propose d'attaquer le gouvernement pour avoir remis en liberté avant l'expiration de leur terme, MM. McGreevy et Connolly.

Les manufacturiers de vinaigre sont en députation ici pour se plaindre de l'augmentation des droits d'accise. Ils disent que le prix du vinaigre devra hausser nécessairement et que l'augmentation de revenu que l'on cherche ne pourra se produire parce que trois grands manufacturiers abandonneront les affaires.

Clark Wallace est de nouveau en difficulté avec ses collègues. Cette fois il s'agit du patronage du département des douanes qu'il veut administrer à lui seul tandis que M. Bowell ministre du Commerce, prétend avoir son mot à dire.

Les amis de M. Bowell disent que M. Clark Wallace fait tout son possible pour se tuer politiquement.

La demande des plus jeunes sénateurs d'avoir l'usage de la salle du Sénat pour y donner un bal, a été refusée. On a aussi discuté l'admission des étrangers dans la galerie des sénateurs dans la Chambre des communes. Lorsque les portes furent ouvertes au public, nombre d'affaires de procédures ont été transgressées. Le premier bill qui durant la présente session, a passé par toutes les phases de la procédure, a été adopté. Ce bill est intitulé, "Acte concernant les maîtres de hâves."

Un rapport déposé sur le bureau de la chambre constate qu'il y avait en 1892, dans les écoles du Nord-Ouest, 6199 élèves protestants et 1329 élèves catholiques romains. De ces derniers, 655 fréquentaient les écoles publiques catholiques et 674 les écoles séparées. L'instruction dans les écoles publiques catholiques était donnée par 26 instituteurs dont 2 religieux et 3 séculiers. Dans les écoles séparées, il y avait 33 instituteurs dont un religieux et 13 séculiers.

Les changements au tarif dont on se plaint portent sur les articles suivants :

Table with 3 columns: Article, Ancien droit, Nouveau droit. Includes items like Fer à cheval, Fer à point, Fer à structure, etc.

Vieux fer jusqu'à 125 p. c. \$2 la tonne \$3 la tonne

Vieux fer après 125 p. c. \$2 " \$4 "

Fer à point 30 p. c. 35 p. c.

Fer à structure 30 p. c. 35 p. c.

Fil de fer barbelé pour clôture 1 1/2 p. par lb. 1 p. lb.

Fil de fer et acier 15 p. c. 10 p. c.

Fer blanc étamé 35 p. c. 25 p. c.

Porcelaine du Japon 35 p. c. 25 p. c.

Faïence galvanisée 35 p. c. 25 p. c.

Manufacture de fer blanc 35 p. c. 25 p. c.

Faïence de terre émaillée 35 p. c. 30 p. c.

Faïence en acier émaillée 35 p. c. 30 p. c.

Faïence granité ou agate 35 p. c. 30 p. c.

Articles divers en fer ou en acier 30 p. c. 27 1/2 p. c.

Livres 15 p. c. 60 p. par lb.

Si on se propose de prendre les mesures nécessaires pour remédier à ces difficultés et pour rendre justice à la classe des sujets de Sa Majesté qui souffrent de la non exécution et violation de ces promesses et engagements.

LES MAIRES DE QUEBEC

ELZEAR BEDARD (1833-34) R. E. CARON (1834-36-40-41-42-43-44-45-46)

G. O. STUART (1846-47-48-49) N. F. BELLEAU (1850-51-52)

U. J. TESSIER (1853) C. ALLEYN (1854)

JOS. MORRIN (1855-56) O. ROBITAILLE (1856)

JOS. MORRIN (1857) H. L. LANGEVIN (1858-59-60)

THOMAS POPE (1861-62-63) A. G. TOURANGEAU (1864-65-70)

JOSEPH CAUCHON (1866-1867) J. LEMESURIER (1868-69)

W. HOSSACK (1869-1870) A. G. TOURANGEAU (1870)

P. GARNEAU (1870-71-72-73) O. MURPHY (1874-75-76-77)

R. CHAMBERS (1878-79) J. D. BROUSSEAU (1880-81)

F. LANGELLER (1882-83-84-85-86-87-88-89-90)

J. J. T. FREMONT (1890-91-92) S. N. PARENT (2 avril 1894)

CHINIQUE

Unique la métropole d'un saint prêtre

Lowell Mass.—Chiniquy a fait hier soir un discours dans l'église baptiste de la rue Fletcher. En parlant de sa conversion au protestantisme, Chiniquy s'est servi d'épithètes injurieuses à l'adresse de feu le Grand Vicaire Mailloix et de moyens pris par celui-ci pour ramener dans le giron de l'église romaine. Il a déclaré que feu M. Mailloix lui a même fait entendre que sa vie serait en danger s'il n'abandonnait son erreur.

Faits Divers

Université Laval

Les réunions hebdomadaires des professeurs, anciens élèves et amis de l'Université se continueront tous les jeudis du mois d'avril.

Personnel

L'hon. M. de la Bruère, président du Conseil Législatif, est à Québec.

Petites nouvelles

On dit que le Grand Tronc à l'intention de construire des usines à Lévis.

L'enquête sur la mort de Mme Papin a résulté en un verdict de "mort d'apoplexie cérébrale."

Le comité de l'exposition provinciale à Québec doit rencontrer les ministres provinciaux à 3 heures, vendredi, et le conseil de ville à 4 heures.

Incendie

L'établissement de M. Numa Royer, rue Notre-Dame, a encore été visité par le feu, hier soir. Les pompiers ont été prompts à l'appel et après une heure d'un rude travail ils ont réussi à éteindre les flammes. Les dommages par l'eau et la fumée s'élevèrent probablement à 3 ou 4000.

Attention

Nos lecteurs sont priés de considérer la nouvelle annonce de la Pharmacie Royer rue St-Jean. A notre avis les prix annoncés sont plus bas que partout ailleurs. Comparez en carré et conservez le pour référence.

Ce des vapeurs Québec

La réunion annuelle des actionnaires de la Cie des vapeurs Québec a eu lieu hier après-midi pour l'élection des directeurs qui a donné le résultat suivant :

Hon. P. Garneau et E. J. Price, M.M. D. C. Thompson, John C. Thompson, Arthur F. Hurst, Wm. Simons et George T. Davie, de cette ville et MM. W. J. Withall et E. H. Botterell, de Montréal.

Pour travailler sur le Pacifique

Plus de cent travailleurs venant de Mérida sont arrivés à Québec hier après midi. Ils sont partis par le Pacifique Canadien, hier après midi pour aller travailler à la construction de l'embranchement du Pacifique à l'ouest d'Ottawa.

En Paganini contemporain

Les relations merveilleuses que les historiens nous ont laissées de la puissance extraordinaire du virtuose météorique "Niccolò Paganini" sur ses auditeurs, cessent d'être de la légende depuis qu'il l'instar de son illustre devancier le jeune et phénix artiste "Henri Marteau" parcourt le monde.

En notre prosaïque fin de siècle, l'apparition d'une nature artistique aussi étonnante est quelque chose d'anormal et on serait presque tenté de n'y pas croire si l'occasion ne nous était offerte d'en constater la réalité. Que Marteau soit un virtuose extraordinaire, personne n'en peut douter ; les témoignages sont là, nombreux, indiscutables, indéniables. Ils nous viennent d'Europe et des Etats-Unis, et ils ne datent que d'hier. Quoiqu'il en soit, le public de Québec pourra, vendredi soir, à l'Académie de Musique, vérifier l'exactitude des appréciations transmises, les discuter et les confirmer, s'il y a lieu, ce qui ne fait pas doute. L'étoile de la société Québécoise s'est efforcée de recueillir de bonnes places et nous constatons que Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, Messieurs les consuls de France, du Brésil, les Honorables juges Routhier, Casault, Bossé, et nombre d'autres, doivent honorer cette soirée de leur présence et contribuer à l'accueil princier que chacun semble être un devoir de faire à cette illustration de l'art qui nous vient de France et qui porte le nom de Henri Marteau.

Société Bienveillante St Roch Succursale Champlain No 1

A une assemblée régulière de cette succursale tenue hier soir, les messieurs dont les noms suivent ont été élus officiers pour l'année courante :

Président.—Lawrence Stafford ; 1er vice-président.—Cyrille Lechas-

sour ; 2me vice-président.—P. Bouffard ; Secrétaire.—Félix Marois ;

Assist.-secr.—Joseph Côté ; Trésorier.—Victor Lafrance ;

Assist.-trésorier.—Elzear Trudel ; Comm.-ordonn.—Joseph Lefrançois ;

Assist.-comm.-ordonn.—Joseph Morissette ;

Visiteurs.—John McLean et E. J. Angers.

Bulletin maritime

Le vapeur Vancouver, de la ligne Dominion parti de Halifax avec les malles le 24 mars, est arrivé à Liverpool le 2 du courant.

Le vapeur Peruvian, capt Mc Dougall de Glasgow, est arrivé à New-York à 9 hrs p. m. lundi.

La barque William H. Barnum, a sombré à 6 milles à l'est de Mackinaw Michigan. L'équipage s'est sauvé.

La barque C. W. Jones capt Lane, de Apalachicola est arrivée à Buenos Ayres, le 3 avril.

Le vapeur Mohawk, parti de Londres le 22 mars est arrivé à New-York. Durant la traversée le capitaine a sauvé l'équipage de la golette Aiton St Marshall de Gloucester en destination de Iceland. Une tempête l'avait entraîné au milieu des glaces où elle était en péril. Après le sauvetage on a mis le feu à la golette, parce qu'elle était un obstacle à la navigation.

Deux vapeurs d'Europe en route pour New-York, le Storm King capt Crosby de Hambourg et l'Italia, capt Craig ont relâché à Halifax, hier pour réparer les dommages subis durant la traversée.

Le vapeur Polino a engagé son équipage lundi et se prépare à prendre une cargaison pour Terre-Neuve.

Arrivages

Date Vapeur Arrivé à De

Avril 3 Saale New-York Bremen

" Amsterdam Rotterdam

" Peruvian Glasgow

" Alaska Queenstown New-York

" Rhaetia Londres

Certificat du Vatican

Le Vin de Messe

TARRAGONE D'AUGUSTE DE MULLE

a obtenu la Médaille d'Or à l'Exposition du Vatican en Novembre dernier.

Clique qui porte l'effigie de Sa Sainteté Léon XIII et la Médaille d'Or

Les commandes peuvent être remises à Messieurs N. S. HARDY, J. A. LANGLOIS & FILS, ROGUES & WISMAN, S. CHAPERON et A. J. TROTTET, Montréal, Messieurs FRECHON & CIE, Ottawa, M. S. J. MAJOR.

J. BAILLARGEON, IMPORTATEUR

22 novembre 1893—Jan 701

PRIX

SALSEPAREILLE DE AYER 75c.

DE HOOD 75c.

PAINE'S CELEBY COM 45c.

BEP, VIN & FER, 16 c.

EMULSION SCOTT, grand flacon, 75c.

SIROP de TERREBENTINE, grand flacon, 35c.

HUILE FOIE MORUE, petit flacon, 17c.

CAMPBELL, grand flacon, 98c.

MOTH BALLS, grand flacon, 10c. lb.

J. EMILE ROY PHARMACIEN

109, rue St-Jean.

BANDONNANT LES AFFAIRES

TOUT DOIT ETRE VENDU.

UN GRAND PIANO SCHNEIDER, à 700 francs, en parfait état. Il coûte 870 francs et sera vendu à BON MARCHÉ. On l'aura pour 750 francs argent comptant. Nous n'avons pas de place pour le mettre où nous dérangeons et il faut le vendre.

MORGAN & CIE, 60, Rue St-Jean, 102

Michele Rigali

STATUAIRE, RUE ST-JEAN, QUEBEC.

NOUVEAUTÉS du PRINTEMPS!

ÉTOFFES pour Habilements.

" Pantalons.

" Pardessus.

COMPLETS EN TWEEDS OU SERGES

Faits sur commande depuis \$8.

GRANDE VARIETE

Chemises, Gants, Cravates, Camisoles, Caleçons, Chaussettes.

PARAPLUIES et IMPERMEABLES

Des Tailleurs d'expérience sont attachés à l'établissement.

COTE & FAGUY

27, RUE ST-JEAN, Vis-à-vis la Côte du Palais.

Pour Quelques Jours Seulement

Un lot d'INDIENNES SATEEN, Valant 25 cents pour 15 cents.

Un lot de PIQUÉS BLANCS Valant 12 cents pour 7 cents.

Un assortiment complet de FLANELLETTES dans les plus nouveaux patrons à des prix défiant toute compétition.

N'oubliez pas notre JOB DE CHEMISES BLANCHES non repassées valant \$1.10 pour 75 cents.

UN SEUL PRIX.

F. SIMARD, 137, rue St-Joseph

Téléphone 145. 2 avril 1894—Jan 100

L'INDICATEUR

DE QUEBEC et LEVIS (DIRECTORY) PUBLIE PAR

Boulangier & Marcotte

Edition ordinaire, (6e année) \$3.00

Edition spéciale contenant la liste alphabétique de Québec, 75

Académie de Musique

VERONIQUE SOTTE, LE 6

LE VERTIGINEUX PRODIGE

HENRI

Accompagné de Madame ROSA LINDE, Contralto.

ADMISSION, (à choix) \$1.00.

Plan de la salle et billets d'admission chez l'éditeur de musique A. Lavigne, 55, rue de la Fabrique.

Le piano utilisé par Marteau a